

10 Faits divers & Justice

Tentative de meurtre dans la région du Haut-Ntem

Un neveu blessé grièvement à la machette par son oncle

SCOM

Libreville/Gabon

Sieur Mebiame Minko aurait pu s'en tirer avec des charges assimilées à des coups et blessures volontaires. Malheureusement pour lui, les images insoutenables de la situation, présentées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) au procureur d'Oyem, ont contraint le haut magistrat à requalifier les faits en tentative de meurtre.

LE village Nzogoloumou, dans le département du Haut-Ntem dont Minvoul est le chef-lieu, a été le théâtre de ce qui s'apparente à une tentative d'homicide. L'auteur de cet acte: Philippe Mebiame Minko. La victime: son neveu Stevy Asseko Nsoke, qui a reçu des blessures graves à la hauteur du cou, lors d'une dispute pour le moins banale.

Ce sont les éléments de la brigade de gendarmerie de Kom qui se sont chargés d'appréhender l'individu mis en cause.

Les faits ont lieu dans la nuit du jeudi 22 février 2018. Peu de temps avant la chaude empoignade, Philippe Mebiame Minko rentre d'une partie de



Photo : SCOM

Le centre médical de Minvoul, où le blessé a reçu les premiers soins avant d'être transféré à Oyem.

chasse fructueuse. Après avoir déposé le gibier à la cuisine, il demande à sa femme de lui préparer un repas à base de la viande rapportée de la brousse. Mais, contre toute attente, la maîtresse de maison refuse de se plier à cette exigence, sous prétexte qu'il se fait déjà tard. Mieux, elle demande à son mari de patienter jusqu'au lendemain. C'est à ce moment que Stevy Asseko Nsoke entre dans la cuisine, puis il propose à son oncle d'aller prendre un verre dans un troquet du coin.

De retour de la petite virée nocturne une heure plus tard, le chasseur, en état d'ébriété, réitère sa demande: avoir au menu de son dîner un bon plat de viande de brousse. Nouveau refus de sa compagne. C'est alors qu'il prend la décision de dépecer lui-même le gibier. Pour cela, il demande à son neveu de lui trouver une machette. Mais, connaissant parfaitement les agissements de son mari, surtout après une bonne cuite, la femme conseille vivement au jeune homme de ne pas

céder aux caprices de son oncle. Craignant cependant les représailles de la part de son tuteur, Stevy Asseko Nsoke finit par remettre la machette à ce dernier.

RAILLERIES• Sauf que pour accomplir sa tâche, Mebiame se montre maladroit, provoquant les railleries du reste de la maisonnée. Sur ces entrefaites, Asseko Nsoke ressent le devoir de voler à son secours. Aussi, retire-t-il la machette aiguisée des mains de son oncle, qui le prend mal. Celui-ci récupère donc l'objet tranchant

des mains de son neveu, avant de lui asséner, à la surprise générale, un violent coup au niveau du cou. Grièvement blessée, la victime est transportée au centre médical de Minvoul. Par la suite, elle est transférée en urgence au Centre hospitalier régional d'Oyem pour des soins intensifs.

« Les blessures occasionnées par sieur Mebiame Minko à son neveu sont si horribles que les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont éprouvé toutes les difficultés du monde pour qualifier la nature de l'acte », fait savoir une source judiciaire proche du parquet d'Oyem, où le mis en cause a été déféré au terme de l'enquête préliminaire.

En effet, les enquêteurs ayant procédé à l'interpellation du suspect auraient d'abord assimilé les faits à des coups et blessures volontaires. Mais, à la vue des images insoutenables de la scène, le procureur de la République a instruit leur requalification en tentative de meurtre. Aussi, le juge d'instruction n'a-t-il eu aucune difficulté pour placer, le jeudi 1er mars dernier, Mebiame Minko sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

Insécurité au CES public d'Akéké-Ville

Des bandits dépouillent les élèves dans une salle de classe

JNE

Libreville/Gabon

Les élèves de la seconde LE1 du CES public d'Akéké-Ville ont eu la peur de leur vie, jeudi dernier. Et pour cause ! Deux braqueurs armés s'en sont pris à eux dans leur salle de classe, leur arrachant téléphones portables et argent de poche. Ce n'est pas le premier cas du genre à se produire dans cet établissement scolaire.

JEUDI dernier, deux visiteurs indécents, munis d'armes blanches, ont fait irruption dans une salle de classe de seconde du Collège d'enseignement secondaire (CES) public d'Akéké-Ville, dans le troisième arrondissement de Libreville, pour faire les poches aux élèves.

Le braquage s'est produit en fin d'après-midi, alors que le professeur de mathématiques venait de terminer son cours et était déjà sorti de la salle.

A en croire les témoignages, pour opérer, l'un des deux malfrats est resté posté devant la porte, tan-



Photo : Adjaô Ntouloume

L'insécurité est omniprésente au CES public d'Akéké-Ville.



Photo : Adjaô Ntouloume

La salle de classe où des bandits ont opéré.

dis que l'autre est entré dans la salle, puis a intimé l'ordre aux occupants des lieux de lui remettre tout ce qu'ils avaient par devers eux comme objets de valeur. Un ordre que les élèves n'ont cependant pas pris au sérieux, dans un premier temps. C'est alors que l'assaillant a sorti un couteau pour les menacer. La panique s'est alors emparée des apprenants qui, affolés, ont remis téléphones portables et argent de poche à leurs agresseurs.

D'autres élèves, qui sui-

vaient la scène à distance respectable depuis la cour, ont alerté un enseignant qui se trouvait dans la salle des professeurs. Celui-ci, accompagné d'un grand élève, est venu s'enquérir de la situation. Et c'est l'élève en question qui, ayant apparemment reconnu l'un des deux assaillants, leur a demandé de restituer les biens volés à ses condisciples. Ce qui a été fait.

IL EST URGENT D'AGIR• Le comble dans cette histoire, c'est que les deux visiteurs indésirables, après

avoir accompli leur acte, sont sortis prestement de l'établissement sans être inquiétés. Alors que la logique aurait voulu qu'ils soient maîtrisés, puis remis aux autorités compétentes afin qu'ils rendent des comptes à la justice. C'est donc peu dire d'affirmer que le CES public d'Akéké-Ville est en proie à l'insécurité. En effet, des bandits s'en prennent régulièrement aux élèves et enseignants ainsi qu'aux usagers et passants, dans l'indifférence totale. Pourtant, l'établissement est

protégé par une haute barrière et deux portails. Le braquage de jeudi dernier aurait pu virer au drame, car les agresseurs étaient munis d'armes blanches face à des enfants désarmés qui, de ce fait, ont eu la peur de leur vie. Beaucoup sont encore traumatisés aujourd'hui. Aussi, face à une insécurité qui ne cesse de prendre de l'ampleur, est-il urgent d'agir. Pour ce faire, l'une des solutions serait que les opérations de sécurisation soient menées aux abords de l'établissement.

Faits divers

Elle échappe à la peine de mort après avoir affamé et battu à mort ses enfants

Tami Joy Huntsman, 42 ans, a plaidé coupable devant un tribunal aux Etats-Unis pour avoir torturé à mort Shaun et Delylah, alors âgés de 6 et 3 ans. L'accusée avait obtenu la garde des deux enfants après la mort de leur mère survenue lors d'un terrible accident de voiture. Elle était la cousine de leur papa. En 2015, les cadavres des deux enfants ont été retrouvés dans des sacs-poubelles dans un box. L'enquête a révélé que Shaun et Delylah étaient régulièrement maltraités et affamés. Elle les aurait battus à mort après une punition. Alors qu'elle encourrait la peine de mort, l'accusée risque aujourd'hui la prison à vie. Poursuivi également, le petit copain de l'accusée âgé de 17 ans au moment des faits, sera jugé en avril prochain.

Sept français arrêtés pour séquestration en Thaïlande

Sept jeunes touristes français ont été arrêtés en Thaïlande pour avoir séquestré une compatriote et tenté d'extorquer de l'argent à sa famille en lui envoyant une vidéo de son passage à tabac.

Les membres d'un gang scient la jambe d'un triathlète

À Durban, en Afrique-du-Sud, Mhlengi Gwala, triathlète sud-africain, se rendait en vélo rejoindre un ami pour s'entraîner, lorsque plusieurs individus ont surgi d'un buisson et se sont jetés sur lui. Le sportif a pensé qu'ils voulaient le voler et a proposé de leur donner son téléphone, sa montre et son vélo. Mais ce n'est pas ce qu'ils voulaient. Ils ont pris une scie et, pendant que deux d'entre eux lui tenaient le haut de son corps, un autre lui sciait la jambe. Ils sont arrivés jusqu'à l'os mais n'ont pas réussi à aller plus loin. Ils ont alors tenté de couper l'autre jambe. En vain. La scie était probablement trop rouillée. Par chance, une patrouille de sécurité est passée par là, mettant en fuite les agresseurs. La victime a été transportée à l'hôpital, où elle est actuellement opérée. Les chirurgiens qui essayent de sauver ses jambes sont confiants. Pour l'instant, on ignore les motivations de ses assaillants qui n'ont toujours pas été identifiés.

Rassemblés par JNE